

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

JEUDI 5 MAI

SALLE 103 BAT. E16

PRESENT.E.S : Isabelle Aabkari, Marlène Belly, Laurence Ellena, Amal Hachet, Armelle Jacquemot, Eric Kocher-Marboeuf, Claire Portal

EXCUSE.E.S : Alexis Avdeeff, Nelly Goutaudier, Philippe Grosos, Christian Papinot

INVITE.E.S : Nathalie Guillemet, Matthieu Lee

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

L'assesseure demande l'ajout suivant :

dans *Projets 2*. Catalogue de cours Conception du catalogue

La Commission valide les informations qu'elle souhaite voir indiquées pour permettre à l'étudiant.e en mobilité entrante « de faire des choix en connaissance de cause » :

- le code matière
- l'intitulé du cours (matière)
- le semestre
- le niveau (L1, L2, L3, M1, M2)
- le volume horaire
- CM/TD
- ECTS

La Commission approuve le compte rendu de cette nouvelle version avec une abstention.

FOCUS CAMPUS FRANCE

Présentation d'Isabelle Aabkari et de Nathalie Guillemet du service Relations internationales.
Nathalie Guillemet est en charge de ces dossiers.

Campus France est l'agence nationale chargée de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, de la gestion des bourses et de l'accueil des étudiant.e.s internation.aux.ales. Elle est placée sous la tutelle conjointe du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Etudes en France est une plateforme dématérialisée qui permet de gérer l'ensemble des démarches d'inscription dans un établissement supérieur jusqu'à la demande de visa.

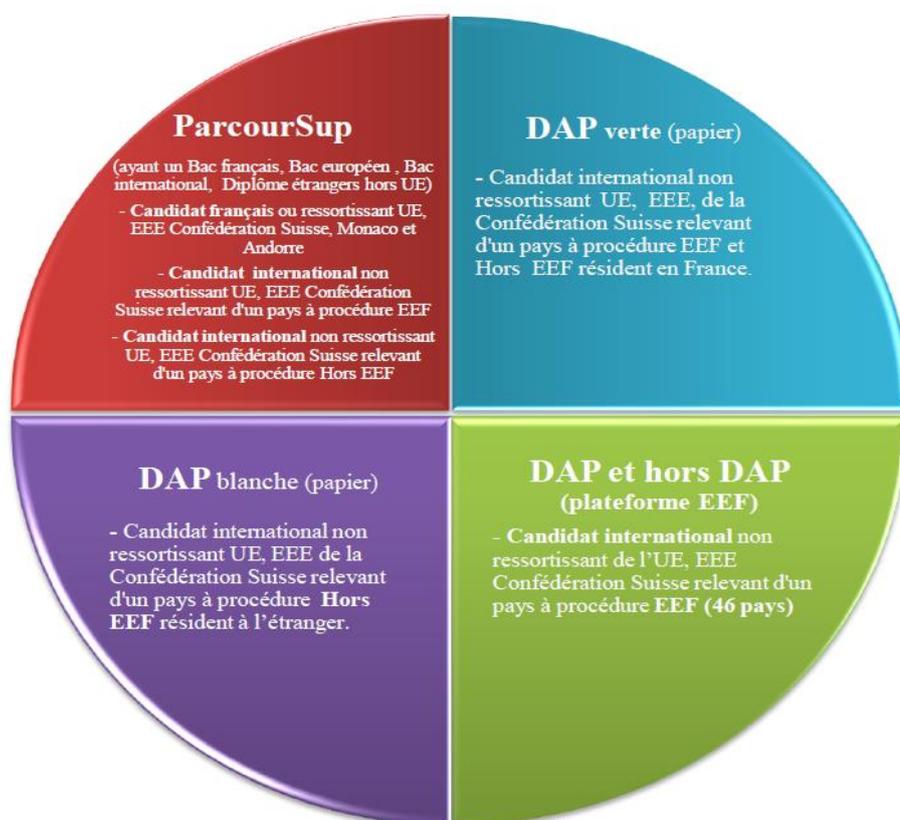
65 pays à travers le monde sont concernés par ce dispositif.

Les procédures de candidatures sont différentes pour les étudiant.e.s s'inscrivant en 1^{ère} année de Licence et pour les étudiant.e.s s'inscrivant en 2^e et 3^e années de Licence et en Master.

Candidature en 1^{ère} année de Licence

Différentes procédures d'inscription pour les étudiants internationaux

ParcourSup - DAP papier - DAP et hors DAP | DAP Études en France



Attention à la DAP : il n'est pas possible de réorienter un.e étudiant.e de la L2 vers la L1 !

Candidature de la L2 au M2 :

- via la plateforme Etudes en France pour les étudiant.e.s internation.aux.ales des pays adhérents à Campus France (65 pays)

- via eCandidat pour les étudiant.e.s des autres pays

La procédure est la suivante :

L'étudiant.e dépose un dossier puis est contacté.e par l'ambassade de France pour un entretien avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle à la suite duquel le SCAC émet un avis favorable ou défavorable non motivé.

Le service RI reçoit tous les dossiers avec la notification de l'avis du SCAC.

Il transmet ensuite aux enseignant.e.s les dossiers ayant reçu un avis favorable du SCAC.

Il répond aux postulant.e.s dont les dossiers ont reçu un avis défavorable du SCAC (réponse type : niveau insuffisant par rapport aux autres candidat.e.s).

Les étudiant.e.s ont des frais de dossier à verser pour déposer leur dossier à l'ambassade qui peuvent s'élever jusqu'à 200€ selon les pays.

Le calendrier de campagne est fixé par le MESRI. Pour l'année 2021-2022, il est le suivant :

Demandes d'admission préalable

Dossiers blancs et jaunes

1^{er} octobre 2021	Ouverture du dépôt des candidatures
15 décembre 2021	Date limite de dépôt des dossiers à l'ECF
1^{er} février 2022	Date limite de passage des entretiens à l'ECF et indication des avis SCAC
31 mars 2022	Date limite commissions pédagogiques et exonérations/bourses des établissements - décision des établissements
15 avril 2022	Date limite commissions pédagogiques pour les <u>écoles nationales supérieures d'architecture</u> (DAP jaune)
1^{er} mai 2022	Date limite commission de bourses et exonérations des ambassades
15 mai 2022	Date limite décision étudiant

Calendrier de candidature pour toutes formations hors DAP

Ce calendrier est préconisé par les membres du comité de pilotage de la convention Etudes en France. Dans certains cas, vous pourrez l'utiliser avec souplesse (FLE, échanges interuniversitaires, formations avec rentrée « décalée », etc.)

1^{er} octobre 2021	Ouverture du dépôt des candidatures
1^{er} janvier 2022	Date limite du dépôt des dossiers à l'ECF
1^{er} mars avril 2022	Date limite de passage des entretiens à l'ECF et indication des avis SCAC
31 mars 30 avril 2022	Date limite commissions pédagogiques établissements et décision des établissements
15 avril mai 2022	Date limite des commissions de bourses et exonérations des ambassades
1^{er} mai juin 2022	Date limite des bourses et exonérations des établissements
15 mai juin 2022	Date limite de décision des étudiants

Cette année, un total de 4 768 demandes a été reçu. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'an dernier (2 548), ce qui peut s'expliquer par l'amélioration de la situation sanitaire.

Sur ces 4 768 demandes, 2 409 ont reçu un avis défavorable du SCAC. Sur les 2 359 demandes restantes, 826 ont reçu un avis favorable de l'UFR.

A ce jour, tou.te.s les candidat.e.s ont reçu une réponse. Ils.elles ont désormais jusqu'au 15 mai pour une inscription en L1 et jusqu'au 15 juin pour les inscriptions dans les autres années pour faire connaître leur choix. Les étudiant.e.s devront ensuite faire leur demande de visa.

La date de réponse aux étudiant.e.s est fixée au mois d'avril car cela leur permet de faire une demande de logement étudiant au CROUS dès le mois de mai quand il y a encore des disponibilités.

Lors de l'envoi des réponses positives, le processus d'inscription avec la date limite d'arrivée à Poitiers est communiqué. Cette année, la date arrêtée est celle du 16 septembre 2022.

Les années passées, des arrivées plus tardives ont été acceptées. Cependant, cela pose problème aux étudiant.e.s et au service scolarité. L'assesseure a donc décidé que la date limite d'arrivée devait être respectée. Il faut savoir que lorsqu'un.e étudiant.e fait sa demande de visa, la date limite d'arrivée est bien notifiée dans son dossier. Auparavant, le service RI joignait une lettre qui précisait que l'étudiant.e serait accepté.e en cas d'arrivée après la date limite. Ce ne sera désormais plus le cas.

Une tolérance est néanmoins prévue cette année avec une ultime date d'arrivée fixée au 23 septembre pour un.e étudiant.e qui se présenterait entre le 17 et le 23 septembre.

Les étudiant.e.s doivent utiliser l'adresse fonctionnelle : etudesenfrance.sha@univ-poitiers.fr et ne pas contacter directement les enseignant.e.s. Toute demande de recours gracieux ou d'inscription tardive reçue doit être transférée à l'adresse fonctionnelle. Les demandes de recours gracieux ne seront pas examinées puisque les étudiant.e.s s'engagent à ne pas faire de recours gracieux quand ils.elles déposent un dossier.

Il est possible d'ajouter des pré-requis dans le catalogue des cours pour éviter des candidatures d'étudiant.e.s qui n'ont pas un niveau suffisant ou qui pensent que leur formation a suffisamment de liens avec celle demandée.

L'université de Poitiers a obtenu le label Bienvenue en France
<https://www.campusfrance.org/fr/presentation-label-bienvenue-en-france>

Chaque année un guide d'accueil et des flyers (versions courtes du guide) sont publiés.

AVANCEE DES PROJETS EN COURS

1. Cartographie

Le projet des cartes fixe et dynamique pour la mobilité sortante (étudiant.e.s de licence, master et doctorat/ enseignant.e.s/ BIATSS) a avancé.

- **Carte dynamique** (*présentation de Matthieu Lee*) :

La carte représente les 195 établissements partenaires Erasmus ou avec lesquels une convention bilatérale est signée. Elle est en ligne sur le site de l'UFR dans la rubrique du service RI : <https://sha.univ-poitiers.fr/relations-internationales/>. En cliquant sur une destination, on peut retrouver le nom de l'établissement, les niveaux et filières ouverts à l'échange, ainsi qu'un lien direct pour le site internet de l'université. Toutes les conventions à jour sont présentes sur la carte.

- **Cartes fixes** (Sophie Jalabert) :

- 2 grandes cartes suspendues en toile enduite, résistante à la lumière et à l'extérieur
- Dimensions : 2,5 m x 3 m
- Emplacements : un en centre-ville au bât. E18 (hall d'exposition de la BUMF) et un sur le campus au bât. A4.
- Financement : le coût d'environ 500€ sera prélevé sur l'enveloppe RI

La Grande-Bretagne ayant quitté l'Union européenne, elle ne fait donc plus partie du programme Erasmus. Il est possible de mettre en place des partenariats par convention (convention cadre, puis convention spécifique).

Un.e enseignant.e est toujours à l'origine d'une convention (par ses liens avec la future université partenaire ou avec un.e autre enseignant.e, par sa volonté de diversifier l'offre pour ses étudiant.e.s, etc.) Une convention se rédige entre enseignant.e.s ou entre un.e enseignant.e et un secrétariat. Si l'enseignant.e quitte l'UFR et que la convention n'est pas reprise par un.e autre enseignant.e, alors la convention ne peut être renouvelée. Une convention peut être arrêtée si les étudiant.e.s sont mal accueilli.e.s dans l'université partenaire.

2. Catalogue de cours

Le catalogue de cours est obligatoire. Il est indispensable pour l'élaboration du contrat pédagogique et pour établir le relevé de notes.

Tous les départements ont fait remonter leur offre en licence et master. L'assesseure remercie tous.toutes les collègues qui ont réalisé ce gros travail.

Des ajustements sont toutefois nécessaires :

- tenir compte des **spécificités des départements** - par ex. : des matières peuvent être indissociables sous la forme de CM/TD ou TD/CM indissociables ou parce que le mode d'évaluation est par tirage au sort ou parce qu'il y a obligation de suivre les cours d'un seul parcours de master.

- **ECTS à revoir** : c'est un choix des départements, mais 6 ECTS par matière sont préconisés (tenir compte du volume horaire)

- **les UEO** : ne pas oublier de les mentionner si la volonté est de les ouvrir.

Des étudiant.e.s entrant.e.s sont d'ores et déjà en attente du catalogue pour rédiger leur contrat pédagogique. Un dernier retour des départements est donc attendu pour mercredi 11 mai. Le catalogue doit être mis en ligne le 16 mai.

L'établissement des contrats pédagogiques est une des missions des référent.e.s RI. Leurs missions feront l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance.

EVALUATION DES ETUDIANT.E.S EN MOBILITE ENTRANTE

Le cadre officiel est très lâche.

La règle est que les étudiant.e.s internation.aux.ales passent les mêmes examens que les autres, mais il existe une flexibilité qui permet aux enseignant.e.s d'adapter les modalités des épreuves à ces étudiant.e.s.

Beaucoup d'étudiant.e.s Erasmus n'ont pas accès à la session 2 du fait de leur départ de Poitiers dès les cours et examens de session 1 terminés. Selon les départements, des épreuves de rattrapage sont proposées ou non.

Afin de garantir un traitement équitable des étudiant.e.s au niveau de l'UFR, l'assesseure propose l'adoption du principe unanime d'un rattrapage pour les examens du premier et du second semestre dont les modalités, décidées par les enseignant.e.s, sont adaptées aux situations des étudiant.e.s.

La Commission approuve à l'unanimité l'adoption du principe de rattrapage pour les étudiant.e.s en mobilité entrante avec des modalités adaptées.

AIDE COMPLEMENTAIRE A LA MOBILITE INTERNATIONALE

Cette aide est prise sur le budget alloué aux RI (2 000€ pour l'année 2022). Elle est conditionnée à un co-financement par le laboratoire ou le département pour les enseignant.e.s-chercheu.r.se.s.

Jusqu'à présent cette aide était attribuée au fil de l'eau et les demandes étaient examinées par l'assesseur.e RI et l'équipe de direction.

L'assesseure propose l'adoption d'un changement de procédure à partir de 2022-2023 :

- 2 appels dans l'année : lancé de juin à fin septembre pour le semestre 1 et de décembre à début février pour le semestre 2
- les demandes seront examinées et l'attribution accordée par la commission RI au début de chaque semestre
- le montant de l'aide est divisé entre les 2 semestres, fonction des autres dépenses du service RI pour ses activités (communication et réception des étudiant.e.s Erasmus en début d'année)

La Commission approuve à l'unanimité l'adoption de cette nouvelle procédure pour l'aide complémentaire à la mobilité internationale.

Le formulaire de demande datant de plusieurs années, il sera retravaillé pour être mis à jour et adapté à cette nouvelle procédure.